

APPEL A DEVIS

IMPORTANT : Le présent document n’a pas valeur contractuelle. CFI peut à tout moment et jusqu’à la conclusion effective d’un contrat avec le(s) prestataire(s) sélectionné(s), décider unilatéralement de ne pas donner suite sans justification, aucune. CFI se réserve les droits de modifier tout ou partie des éléments du présent document ou de conclure un contrat similaire avec le prestataire de son choix. Aucune société ne pourra élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à une indemnité quelle qu’elle soit.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DEVIS : 23 MAI 2024 à 12:00 (GMT+01:00 Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid).

Envoi par e-mail à l’adresse suivante : Mariam.Gbane@cfi.fr avec Mariecaroline.Motta@cfi.fr en copie

avec impérativement en objet « Location de matériel audio et vidéo »

SOMMAIRE

OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS	2
DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT	3
LIEU D’EXECUTION DES PRESTATIONS	3
VALEUR TOTALE ESTIMEE	3
CONDITIONS D’ENVOI DES PROPOSITIONS	4
SELECTION DES PROPOSITIONS.....	5

1. CONTEXTE

1.1. Présentation de CFI

Canal France International : une agence publique d’appui aux médias

CFI agit pour favoriser le développement des médias partout dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne, dans le monde arabe et dans les pays du voisinage de l’Union européenne. Au cœur de notre action : la lutte contre la désinformation, la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes, la protection de l’environnement, la promotion de la démocratie et de l’engagement citoyen. CFI est un opérateur du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et une filiale du Groupe France Médias Monde.

1.2. Contexte de l'Appel à devis

Le projet PAMT 2 (EUROPEAID/140677/DH/SER/TN) est financé sur 5 ans (2021-2026) par l'Union européenne en Tunisie. Il s'appuie sur les acquis de la première phase du projet MEDIA UP (PAMT 1) mis en œuvre de mai 2017 à novembre 2020 et s'inscrit dans le cadre plus large du PAGE (Programme d'appui à la gouvernance économique, ENI/2019/041-891). Le PAMT 2 vise à renforcer la capacité des médias à développer des contenus et des débats pluralistes sur les réformes et les enjeux socio-économiques.

Objectif général : Contribuer à un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux socio-économiques affectant les citoyens tunisiens.

Objectifs particuliers :

1. Les médias tunisiens bénéficiaires offrent une information fiable et diversifiée, notamment sur les enjeux socio-économiques
2. Les citoyens tunisiens identifient mieux le positionnement des sources et moyens d'information

Dans le cadre de l'ATC5, relatif à la Communication publique et à l'accès à l'information, et plus spécifiquement du montage et de la conception de vidéos institutionnelles pour différentes institutions publiques tunisiennes, **CFI souhaite louer du matériel audio et vidéo.**

Le présent Appel à devis a pour objet la définition des termes contractuels du futur contrat, ci-après désigné « contrat », ultérieurement conclu entre CFI et le prestataire sélectionné. Les termes du contrat énoncés dans le présent Appel à devis ont valeur prévisionnelle / informative et pourront faire l'objet de modification unilatérale de la part de CFI préalablement à sa conclusion.

2. OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS

2.1. Objet

Le présent Appel à devis a pour objectif d'identifier un prestataire en capacité de louer du matériel audio et vidéo. Le présent Appel à devis ne constitue pour aucune société candidate une promesse d'attribution du futur contrat.

Le contrat conclu entre CFI et le(s) prestataire(s) choisi(s) sera un contrat de prestation de services¹ soumis aux dispositions du [Code de la commande publique](#).

2.2. Prestations prévisionnelles du contrat

2.2.1. Description des prestations

Les prestations confiées au prestataire seront la mise à disposition de caméras, micros, objectifs, trépieds, stabilisateurs, projecteurs, enregistreurs audios et stations de montage.

¹ En application de l'Article L. 1111-4 du Code de la commande publique

Les besoins en matériel, en état de fonctionnement, sont les suivants :

- Camera 5D mark 4 avec objectif 24/70 + trépied
- Godox sl60 12
- Amaran SL 200 II *ou équivalent*
- Micro hf Sennheiser ew 112-pG3
- Location ordinateur avec adobe première

Ces équipements devront être fournis avec les chargeurs ou tout autre matériel nécessaire à leur bon fonctionnement.

La livraison du matériel devra être réalisée à l'adresse indiquée par CFI. Le matériel loué devra être installé et mis en marche par un technicien mis à disposition par le prestataire.

Le matériel devra également être récupéré par le prestataire à l'adresse indiquée par CFI à la fin du ou des jours de location.

Un document attestant de l'état des appareils, établi par le prestataire, devra être signé par CFI ou son représentant au début de la location, qu'elle dure un (1) jour ou plusieurs jours consécutifs.

3. DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT

La durée du Contrat sera de douze (12) mois à compter de la date de signature par la dernière des deux parties.

Le contrat ne fera pas l'objet d'une reconduction.

4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations seront exécutées dans le Grand Tunis, Tunisie.

5. VALEUR TOTALE ESTIMEE

5.1. Montant et forme des prix

L'enveloppe financière maximale allouée à la réalisation des prestations dans le cadre du contrat s'élève à trente-quatre mille euros hors taxes (34 000€ HT).

Les prestations du contrat sont réglées par un prix unitaire fixé dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) joint au présent appel à devis. Le BPU devra être complété, daté et signé par le prestataire candidat.

5.2. Prix en cas de sous-traitance

En cas de sous-traitance, les prix du contrat sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le prestataire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

6.1. Contenu des propositions

Toute proposition incomplète fera l'objet d'un refus de la part de CFI sans que la société candidate n'ait la possibilité de la compléter.

Chaque société candidate doit produire une proposition complète comprenant l'ensemble des pièces et informations énumérées ci-après, sous peine d'être éliminée par CFI :

- 1) Une proposition technique** (2 pages maximum recto A4 hors annexes) décrivant la méthodologie proposée pour conduire les prestations, au regard notamment, de la propre expérience de l'équipe ou la personne dédiée au contrat au sein de la société candidate (détail des expériences en lien avec le contrat) ;
- 2) Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU)**, détaillant le prix unitaire et le prix total hors taxe (HT) des prestations.

Seuls les prix unitaires du BPU ont valeur contractuelle et sont réputés fermes. Les quantités estimatives fixées par CFI et le montant total estimatif n'ont pas de valeur contractuelle.

L'ensemble de ces documents devra être rédigé en langue française par la société candidate sous peine de voir sa proposition éliminée par CFI.

6.2. Conditions d'envoi des propositions

La société candidate devra remettre sa proposition à l'adresse indiquée en page de garde du présent Appel à devis.

Les propositions complètes devront impérativement parvenir à CFI **avant la date limite indiquée en page de garde du présent Appel à devis.**

Seuls seront reçues les propositions qui ont été reçues au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées en page de garde du présent Appel à devis. Les propositions qui sont reçues ou remises après ces date et heure ne seront pas ouvertes.

Une fois sélectionné le prestataire devra fournir à CFI des documents complémentaires².

6.3. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

En répondant au présent Appel à devis la société candidate a accepté sans réserve les conditions. Sa candidature et son offre l'engagent pour toute la durée prévue au présent article.

La société candidate ne peut se désengager avant expiration ce délai.

² Une fois sélectionné, le Prestataire devra fournir à CFI l'intégralité des documents mentionnés dans le courrier d'attribution.

7. SELECTION DES PROPOSITIONS

Critères		Pondération
<i>Critère 1</i>	<i>Valeur technique</i>	60%
Sous-critère 1.1	Qualité et disponibilité du matériel mis à disposition	30
Sous-critère 1.2	Expériences et références détaillées de la société candidate	30
<i>Critère 2</i>	<i>Valeur du prix</i>	40%
	Prix	40

Annexe : Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

FIN DE L'APPEL A DEVIS